

APPENDICE «ENR-1-A»

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

DEVANT LE COMITÉ PERMANENT DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
RÉVISION DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

B.F. Willson, Président, Comité de l'énergie, Association canadienne des consommateurs, 22 janvier 1985.

Monsieur le Président, Honorables Sénateurs:

Je suis très heureux d'avoir la possibilité de m'adresser aujourd'hui à votre comité. Vos travaux sont susceptibles de revêtir une grande importance pour les Canadiens. Les questions de sécurité des approvisionnements énergétiques et de juste équilibre des prix sont vitales pour le bien-être économique futur de notre nation et de ses citoyens. La politique énergétique canadienne a été bien trop longtemps dictée par ceux qui tirent un profit financier de l'exploitation rapide et de la vente à un prix excessif des réserves limitées du Canada en pétrole et en gaz de type conventionnel. Les intérêts à court terme et à longue échéance des consommateurs canadiens ont pratiquement été laissés de côté lors de la formulation du Programme énergétique national et dans le cadre des méthodes d'exploitation de l'industrie pétrolière.

La flambée des prix nationaux du pétrole et du gaz (voir Tableaux 1, 2 et 3 ci-joints) oblige les Canadiens à payer pour leurs propres ressources le même prix que celui qui a été fixé par un cartel étranger non ami. D'autres nations productrices comme le Mexique, le Venezuela ou l'Arabie Saoudite ne demandent pas à leurs résidents de payer un prix calculé en fonction d'une taxe à l'exportation artificielle, et pourtant, les savantes pressions exercées par l'industrie pétrolière ainsi que les politiques poursuivies par la province de l'Alberta ont infligé à l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne une charge punitive sous la forme du coût de